FNAB
Fédération Nationale d'Agriculture BIOLOGIQUE

Elever et développer son cheptel en bio

Crédit photo :
Christophe Ringeisen

02 Conduire ses ruches en bio

ÉLEVER ET DÉVELOPPER SON CHEPTEL EN BIO

Crédit photo : Roland Wentz

L'élevage et la gestion du cheptel en apiculture biologique présentent relativement peu de spécificités techniques, mais quelques grands principes et éléments de stratégie doivent être pris en compte.

Il n'y a pas d'itinéraire technique idéal, le meilleur choix dépend, dans chaque situation particulière et à chaque étape du projet, du modèle d'exploitation pour la production et la commercialisation que l'apiculteur souhaite adopter.

Des qualités personnelles mêlant la curiosité à la réactivité et l'adaptabilité sont toutefois des atouts essentiels pour répondre aux différents obstacles que l'apiculteur peut rencontrer dans sa vie professionnelle.

LES SOUCHES : UNE PRÉFÉRENCE POUR *APIS MELLIFERA* ET SES ÉCOTYPES LOCAUX

En bio, il est possible de travailler avec toutes les races d'abeilles. Pour autant, l'élevage reste attaché à Apis mellifera et ses écotypes locaux, une race considérée comme étant naturellement adaptée à son environnement.

Un principe de base

Le cahier des charges précise que « la préférence est donnée à l'utilisation d'*Apis mellifera* et de ses écotypes locaux ». Un principe de base, qui vise notamment à valoriser la rusticité et privilégier la résistance naturelle des colonies aux maladies et parasites, ainsi que leurs besoins réduits en alimentation hivernale. Ce principe peut paraître peu contraignant, mais il mérite d'être pris en compte. En effet, l'outillage médical et les moyens de prophylaxie à disposition de l'apiculteur bio sont plus restreints et moins efficaces qu'en conventionnel. Il est également important d'avoir des abeilles capables de produire de la cire, de façon à réduire ses achats de cires gaufrées, et éviter ainsi des sources potentielles de contamination des colonies avec des cires de mauvaise qualité.

Apis mellifera face au brassage génétique

Dans le contexte actuel du commerce mondialisé, les notions de souche et des écotypes locaux chez les abeilles sont galvaudées par le brassage génétique : l'importation de reines étrangères, la raréfaction des colonies d'abeilles mellifères « sauvages » et le métissage généralisé rendent difficile le travail sur les espèces locales et la diversité génétique d'*Apis mellifera*.

L'enquête réalisée par l'ITSAP-Institut de l'Abeille et ADA-France en 2015 montre que les apiculteurs biologiques déclarent utiliser en premier lieu les races d'abeilles noires et locales, puis la Buckfast et enfin les abeilles hybridées. Ces éléments sont à nuancer avec la réalité du brassage génétique, existant depuis plusieurs décennies chez les abeilles.

Des caractéristiques propres à chaque race

Il peut s'avérer risqué de s'orienter vers des souches sélectionnées uniquement sur des critères de productivité ou de douceur, qui seront peut-être plus sensibles aux perturbations et auront un comportement sanitaire plus aléatoire. Certains écotypes comme la *Ligustica* ou encore des souches sélectionnées telles que la *Buckfast* auront un développement plus dynamique en sortie d'hiver, permettant d'arriver sur les premières miellées avec des colonies populeuses. Mais encore faut-il qu'elles aient survécu à l'hivernage, compte tenu de leur moindre résilience face aux aléas climatiques et à la pression des parasites et maladies.

Quelques caractéristiques des principales races d'abeilles utilisées en apiculture :

L'Abeille « noire »
Apis Mellifera mellifera, dite
« la locale »

- Peu sélectionnée
- Grande diversité, nombreux écotypes locaux
- Rustique, résistance aux aléas climatiques
- Agitation et aptitude défensive
- Capacités d'élevage variables

Apis Mellifera ligustica,
dite **« la jaune »**

- Très répandue en Europe et dans le monde
- Douce, bonne tenue sur cadre
- Bonnes capacités d'élevage
- Sensible aux maladies

Les souches hybrides :
« Buckfast » ou **« frère Adam »** ...

- Caractéristiques variables selon le fournisseur, mais généralement sélectionnées pour leur vigueur, douceur, productivité, ou encore fécondité.
- Elles sont cependant souvent exigeantes en alimentation hivernale, et sensibles aux maladies et parasites

Crédit photo : ITSAP- Institut de l'Abeille

La Carniolienne,
dite **« Carnica »**

- Très douce
- Essaimeuse
- Utilisée pour l'élevage

La Caucasienne,
dite **« la grise »**

- Peu sélectionnée
- Douce, mais résistante aux maladies (forte production de propolis)
- Développement lent

Un critère essentiel : l'hygiène

Le choix des essaims et reines achetés ou sélectionnés pour l'élevage est déterminant et doit être basé sur des critères objectifs et des tests méthodiques. Par exemple, le comportement de nettoyeuse efficace, attestant des aptitudes hygiéniques de la colonie, peut être évalué à travers le test du couvain congelé.
Les chercheurs de toute l'Europe sont également en train de mettre au point des techniques permettant de déterminer si une colonie a développé une résistance naturelle Varroa (souches dites « Suppress Mite Reproduction (SMR) » ou « Varroa Sensitive Hygiene (VSH) »). La méthode, actuellement au stade de la recherche participative, est lourde et complexe à mettre en œuvre, mais elle pourrait s'avérer payante à long terme. Les apiculteurs sont invités à contribuer à travers un réseau de test mis en place pour identifier les souches porteuses de ces caractères. Pour l'instant, le seul critère de sélection est celui de la tolérance Varroa, sans lien avec les performances de production. Dans la seconde phase, il s'agira de relier le caractère SMR/VSH des colonies à la performance en termes de production, avec l'objectif d'équilibrer les deux critères.

Plus d'information
sur le test du couvain congelé :
« Comment faire le test hygiénique (HYG) dans ses colonies », ***vidéo d'Api-happy apiculture***

Plus d'information
Protocole national standardisé d'évaluation des souches de l'ITSAP
Site de l'ITSAP

LES ESSAIMS ET REINES

Plusieurs stratégies peuvent être mises en place pour le développement de son cheptel : l'achat d'essaims bio et de reines bio, ou l'élevage de reines et la production d'essaims.

Une faible disponibilité d'essaims et de reines bio sur le marché

Les essaims et reines introduits doivent en principe provenir d'unités de production certifiées en apiculture biologique. Cependant, il est très difficile actuellement de trouver des exploitations apicoles biologiques françaises capables d'en fournir en grandes quantités, et l'importation de colonies ou reines de pays tiers est déconseillée, voire interdite en provenance de certaines régions pour des raisons de prophylaxie. Quoi qu'il en soit, le surcoût est réel (120 à 140 € HT pour un essaim bio de qualité, alors que les essaims conventionnels s'achètent généralement à moins de 100 €). Il s'agit d'un réel obstacle à la constitution d'un cheptel, qu'il est important d'anticiper dans le plan d'installation ou de conversion.

À retenir

- Privilégier *Apis Melliferra* et ses écotypes locaux.
- Veiller aux caractéristiques de rusticité, d'aptitude à bâtir et d'hygiène de la souche.

Crédit photo : Christophe Ringeisen

Le renouvellement non bio limité à 10 % de son cheptel

Il est cependant possible, sans période de conversion imposée, d'acheter des essaims nus ou reines non bio dans la limite de 10 % de son cheptel (calculé sur l'ensemble de ses ruches de production et de multiplication).
Les essaims nus ramassés à proximité directe du rucher certifié bio peuvent également être directement intégrés au cheptel bio.
Quant aux essaims sur cadre non bio, non transférés sur des cadres ou des rayons bio, ils devront passer par une période de conversion d'une année.

Une dérogation possible en cas de mortalité importante

En cas de mortalité importante de son cheptel (maladie, phénomène climatique exceptionnel…) et en justifiant d'un déficit d'offre sur le marché bio local, il est possible de demander une dérogation auprès de son contrôleur bio pour avoir l'autorisation de dépasser exceptionnellement ce seuil de 10 %. L'activation de cette disposition est à anticiper le plus tôt possible.

Aucune mutilation des reines

Le rognage ou « clippage » des ailes des reines, qui permet en principe d'empêcher les essaims issus de l'exploitation de s'éloigner du rucher d'origine, est interdit en bio.

L'élevage de reines et la production d'essaims

Etant donnée la faible disponibilité d'essaims et reines bio sur le marché, il est particulièrement intéressant pour l'apiculteur biologique de développer son propre atelier d'élevage, qui lui permettra en outre de mieux maîtriser la sélection et l'évolution de ses souches d'abeilles. La sélection massale peut être un outil plus intéressant en bio que la sélection génétique. Près de 70 % des apiculteurs bio pratiquent uniquement l'auto-renouvellement *(ITSAP-Institut de l'Abeille et ADA France, 2015)*. Cette pratique nécessite un bon niveau technique et une connaissance parfaite du cycle biologique, il est important de s'y former.

À retenir

- Faible disponibilité et coût élevé des reines et essaims bio sur le marché.
- Privilégier l'auto-renouvellement de son cheptel, en maîtrisant l'élevage de reines et la production d'essaims.